Commune de Mommenheim

Service des affaires éducatives

Communauté d'Agglomération de Haguenau

DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE
ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026
Enfant non domicilié à Mommenheim

Le dossier complet comprend la demande de dérogations et les justificatifs.
Il doit être accompagné de la fiche d'inscription complétée et des documents demandés sur celle-ci.
Les modalités d'examen des demandes de dérogation sont précisées au verso.

L'ENFANT (un formulaire à remplir par enfant)

Nom : ..... Prénom : ..... Sexe : ❑ Masculin - ☐ Féminin

Lieu de naissance : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Adresse de l'enfant : .....

L'enfant réside : ❑ chez les parents ❑ chez le père ❑ chez la mère ❑ chez ses tuteurs

Maternelle : ☐ petite section - ☐ moyenne section - ☐ grande section

Elémentaire : ☐ CP - ☐ CE1 - ☐ CE2 - ☐ CM1 - ☐ CM2 - ☐ Ulis

Section : ☐ Monolingue ☐ Bilingue

LA FAMILLE

Situation familiale : ❑ célibataires ❑ mariés ❑ pacsés ❑ vie maritale ❑ divorcés ❑ séparés ❑ veuf

REPRESENTANT 1 **:** Mère – Père – Autre : ..... Nom: ..... Prénom : ..... Date de naissance : ..... Lieu de naissance : ..... Adresse (si différente de celle de l'enfant) : .... N° de téléphone portable : ..... Courriel :	**REPRESENTANT 2 :** Père – Mère – Autre : Autorité parentale Oui ❑ Non ❑ Nom: ..... Prénom : ..... Date de naissance : ..... Lieu de naissance : ..... Adresse (si différente de celle de l'enfant) : .... N° de téléphone portable : ..... Courriel : .....
Profession : ..... Employeur : ..... Lieu :	Profession : ..... Employeur : ..... Lieu : .....

L'enfant relève du secteur .....
Dérogation demandée pour l'école .....

Motif(s) *(joindre justificatifs correspondants)*

☐ **A.** La commune de résidence ne dispose pas de la capacité d'accueil dans son école.
☐ **B.** La commune de résidence n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde d'enfants ou la commune de résidence n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées et les deux parents travaillent
☐ **C.** Un frère et/ou une sœur est d'ores et déjà scolarisé à Mommenheim.
☐ **D.** Raison d'ordre médical et/ou social
☐ **E.** Décision de l'Éducation Nationale
☐ **F.** Garde par les grands-parents ou un membre de la famille habitant Mommenheim
☐ **G.** Raisons d'ordre professionnel

Observations : *(possibilité de joindre un courrier)*

.....

1ère étape :

Modalités d'examen des demandes

La commune de Mommenheim compte 1 groupe scolaire.
Les dépenses de fonctionnement de ces écoles sont assurées par la Communauté d'Agglomération de Haguenau.
La Communauté d'Agglomération a par délibération défini pour chacune des écoles de Brumath un secteur scolaire, en fonction de l'implantation géographique et de capacité d'accueil des écoles.

1. Les familles non domiciliées à Brumath souhaitant scolariser leur enfant dans un établissement brumathois peuvent déposer une demande de dérogation scolaire.

2. La demande de dérogation scolaire, constituée du présent formulaire dûment complété et signé ainsi que des pièces justificatives correspondantes, est transmise avant la date limite de dépôt au service des affaires éducatives.

3. L'ensemble des demandes de dérogation est examiné par une commission de dérogation composée du Maire ou de son représentant, du Président de la d'Agglomération de Haguenau ou de son représentant, des directrices d'école ainsi que d'un représentant des associations de parents d'élèves.

4. La commission de dérogation se réunit une fois par an, à l'issue des périodes d'inscription scolaire, au plus tard début mai. En tant que de besoin, une seconde réunion de la commission peut être organisée avant la rentrée. La commission **émet un avis** en tenant compte des critères énumérés ci-après **dans la limite des places disponibles et sous réserve du respect de l'équilibre des effectifs entre les différentes écoles de la Ville de Brumath :**

Pour les enfants non domiciliés à Brumath, il est fait application des critères suivants :

Critères issus du cadre légal (code de l'éducation)	Justificatifs à produire
A. La commune de résidence ne dispose pas de la capacité d'accueil dans ses écoles	Cf. formulaire de dérogation complété par le Maire de la commune de résidence
B. La commune de résidence ne propose pas un enseignement bilingue français/allemand dans son (ou ses) école(s)	Cf. formulaire de dérogation complété par le Maire de la commune de résidence
C. La commune de résidence n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde d'enfants ou la commune de résidence n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées et les deux parents travaillent	Cf. formulaire de dérogation complété par le Maire de la commune de résidence et attestation des employeurs des parents
D. Un frère et/ou une sœur est d'ores et déjà scolarisé dans un établissement brumathois	Certificat de scolarité des frères/soeurs déjà inscrits (délivré par le directeur d'école)
E. Raison d'ordre médical et/ou social (proximité d'une structure sanitaire ou traitement médical de l'enfant)	Certificat médical du médecin scolaire et/ou avis du service médico-social
F. Décision de l'Education Nationale	Attestation motivée de l'Education Nationale

Critères complémentaires habituellement admis	Justificatifs à produire
G. Garde de l'enfant par un membre de la famille : uniquement si l'enfant est gardé par des grands-parents ou un membre de la famille domicilié à Brumath	Attestation sur l'honneur des personnes (grands-parents, membre de la famille) assurant la garde de l'enfant et justificatif de domicile et copie des pièces d'état civil attestant du lien de parenté.
H. Raisons d'ordre professionnel : les enfants du personnel (de l'Education Nationale, de la commune ou communauté de communes, des commerçants ou entreprises) travaillant à Brumath	Attestation sur l'honneur de la personne chargée de la garde de l'enfant et attestation de l'employeur.

5. **Le Maire est seul responsable de la décision finale et de la notification de la réponse aux parents.**

6. **La demande de dérogation ne saurait créer aucun droit à son obtention**

Scolarisation d'un enfant hors de la commune de Résidence

2ème étape :

1.1. Avis de la direction de l'école du lieu de résidence :

☐ Accordé ☐ refusé

Motif

_____

_____

_____

Date

_____

Nom/Qualité _____

Cachet de l'établissement et signature

⇩

1.2. Avis du Maire de la Commune de résidence (et/ou, selon le cas, du Président en cas de regroupement de communes).

☐ Accordé ☐ refusé

Renseignements obligatoires à compléter par le Maire de la Commune de résidence ou l'EPCI compétent (cocher la bonne case)	OUI	NON
A. la commune de résidence dispose de la capacité d'accueil dans son (ou ses) école(s)		
B. la commune de résidence propose un enseignement bilingue français/allemand (enseignement intensif sous forme paritaire) dans son (ou ses) écoles(s)		
C.1. la commune de résidence ou l'EPCI compétent assure directement ou indirectement un service de restauration scolaire		
C. 2. la commune de résidence ou l'EPCI compétent assure directement ou indirectement la garde des enfants ou organise un service d'assistantes maternelles agréées		

Observations complémentaires

_____

_____

Date

_____

Nom/Qualité _____

Cachet de la Mairie et signature

Engagements des Parents

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et m'engage à signaler tout changement (situation professionnelle, familiale) au service des Affaires Educatives où j'ai effectué ma demande.
Il est rappelé que l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt les peines prévues aux articles L.433-19 et L.441-7 du code pénal.

Mommenheim, le .....
Signature du / des parent(s)

PIÈCES JUSTIFICATIVES SUPPLEMENTAIRES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER	CADRE RESERVE AU SERVICE
Copie du livret de famille dans son intégralité	
Copie du justificatif de domicile (facture de moins de 3 mois, bail de location, acte de vente,...)	
Une photocopie des pages du carnet de santé correspondant aux vaccinations	
En cas de domiciles différents des parents, joindre un justificatif fixant la résidence principale de l'enfant. A défaut de jugement d'un tribunal, fournir une attestation sur l'honneur précisant la résidence principale de l'enfant	
Attestation d'accord d'inscription de l'autre parent si les parents sont séparés	
Le cahier des charges pour une inscription Bilingue	

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

ECOLE DU SECTEUR : .....

❑ Identité
❑ Vaccins
❑ Domicile ❑ Attestation d'accueil
❑ Jugement ❑ Attestation accord d'inscription
❑ Cahier des charges Bilingue

Décision du Maire :
☐ ACCORDÉ
MOTIF : A - B - C - D - E
☐ REFUSÉ : .....

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent

Service des Affaires Educatives
Maison de la Communauté
2 rue Jacques Kablé – 67170 BRUMATH
Tél. : 03 90 29 13 29
Mèl : affaires.educatives.brumath@agglo-haguenau.fr

Mis à jour le 10/01/2022